



Renseignement -> (reprise ?) d'ancien nom

Par **Subtil**, le **30/08/2012** à **22:01**

Bonjour,

N'ayant aucune connaissance particulière en ce qui concerne les "droits", j'en fait appel à toute personne susceptible de m'éclairer.

Pour faire bref, mon grand père du côté paternel avait un nom italien et lorsqu'il est venue en France pour s'éviter tous problèmes à l'époque, il a francisé son nom. J'ai donc ce nom et j'aurai voulu savoir :

Est-ce qu'il est possible de reprendre le nom d'origine italienne ?

En vous remerciant d'avance
Antoine

Par **youris**, le **30/08/2012** à **22:41**

bjr,
il faut un motif légitime pour changer de nom de famille.
voir ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1656.xhtml>
cdt